

Tableau de garanties

Ma couverture temporaire à l'étranger

MyStudies Cover

MyTravel Cover

GARANTIES FRAIS DE SANTÉ		
LES FORMULES	EMERGENCY	COMFORT
Plafond (global maximum par assuré)	250 000€ Couverture uniquement en cas d'accident ou d'urgence médicale	500 000€
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE		
› Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International)		
› Frais de séjour (y compris forfait journalier en France)		
› Honoraires médicaux et chirurgicaux	100% des frais réels	
› Examens, analyses, médicaments	Accord préalable nécessaire et orientation vers l'hôpital le mieux adapté	
› Actes médicaux		
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	80% des frais réels, jusqu'à 30 jours par an	
Chambre privée	Jusqu'à 50 € par jour	
MÉDECINE COURANTE		
Consultations et actes auprès de médecins généralistes ou spécialistes		
Analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie	100% des frais réels, jusqu'à 750 € par an uniquement suite à un accident et urgence médicale et sur présentation du formulaire de remboursement	100% des frais réels
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes (suite à prise en charge hospitalière par APRIL International)		
DENTAIRE, APPAREILLAGE ET OPTIQUE		
Valable en cas d'urgence non-accidentelle (état de santé nécessitant des soins rapides, généralement dans les 48h)		
Soins dentaires d'urgence Non consécutifs à un accident	Jusqu'à 400 € par an	
Valable en cas d'urgence accidentelle (état de santé résultant d'un Accident* dû à une cause extérieure nécessitant des soins rapides, généralement dans les 48h)		
› Équipement et appareillage médicaux, prothèses médicales ou orthopédiques	Jusqu'à 300 € par an	
› Audioprothèse		
› Optique : Verres, Monture et lentilles		
› Soins dentaires d'urgence		
› Prothèses dentaires		
› Inlay-Core, Inlay-Onlay	Jusqu'à 800 € par an	
Non cumulable avec les soins dentaires d'urgence non consécutifs à un accident		

*toute atteinte corporelle, non intentionnelle de la part de la personne qui en est victime provenant de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure. La cause et les symptômes doivent être médicalement et objectivement définissables, et être sujets à un diagnostic et requérir des soins. En application de l'article 1353 du Code civil, il appartient à l'assuré d'apporter la preuve de l'accident et de la relation directe de cause à effet entre celui-ci et les frais engagés.

AUTRES GARANTIES	MONTANTS
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
Transport médical, rapatriement sanitaire Rapatriement du corps ou des cendres en cas de décès	100% des frais réels
Frais de cercueil	1 500 €
Accompagnement du défunt	Billet aller/retour
Traduction de documents légaux ou administratifs	Jusqu'à 500 € par an
Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé pendant plus de 6 jours	Billet aller/retour Frais d'hôtel pendant 10 nuits (maximum 80 €/nuit)
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet aller/retour
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	
Retour anticipé en cas d'attentat, de troubles politiques ou de catastrophe naturelle	
Retour des membres de la famille assurés	Billet aller simple
Retour de l'assuré après consolidation dans le pays de destination	
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Retour impossible	80 € par nuit (maximum 5 nuits)
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels	Avance jusqu'à 1 000 €
Frais de recherche et de secours	Jusqu'à 5 000 € par personne et par événement
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	Frais d'envoi
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	
Dommages corporels	Jusqu'à 4 500 000 €
› Dommages matériels et immatériels consécutifs › Dommages locatifs	Jusqu'à 450 000 € par an Dont 90 000 € pour les dommages immatériels Franchise absolue de 75 € par sinistre
Dommages matériels causés pendant un stage	Jusqu'à 12 000 € par an Franchise absolue de 75 € par sinistre
ASSISTANCE JURIDIQUE	
Honoraires d'avocat à l'étranger	Jusqu'à 3 000 € par événement
Avance de caution pénale à l'étranger	Jusqu'à 15 000 € par événement
ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE	
Entretiens avec un psychologue	3 entretiens téléphoniques
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital en cas de décès accidentel	10 000 € - Limité aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital en cas d'invalidité permanente totale ou partielle suite à un accident	Jusqu'à 40 000 € Franchise relative de 20%

AUTRES GARANTIES (suite)	MONTANTS
ASSURANCE BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
BAGAGES › Perte, vol et destruction totale ou partielle au cours du trajet aller/retour › Vol et destruction totale ou partielle pendant le séjour	1 600 € - Limité à 800 € pour les objets précieux
Retard de bagages	Jusqu'à 200 €
Téléphone portable, tablette, smartphone : vol par agression ou à l'arraché	Jusqu'à 500 €
Utilisation frauduleuse de la carte SIM	Frais réels
INCIDENTS DE VOYAGE	
Report de départ (report ou changement de date d'examen)	Remboursement des pénalités de changement de billet d'avion jusqu'à 100 €
Retard d'avion /Annulation Manquement de correspondance	Jusqu'à 300 €
INTERRUPTION DE SÉJOUR	
› Remboursement des frais de scolarité de l'année en cours en cas de rapatriement de l'assuré OU › Remboursement des frais de séjour déjà engagés par l'assuré en cas d'interruption de séjour suite à rapatriement de l'assuré	Au prorata temporis dans la limite de 5 000 € Frais réels dans la limite de 250 € par jour avec un maximum de 5 000 €

APRIL International Care France

14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE

www.april-international.com S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 72 Intermédiaire en assurances
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX
09 - FRANCE.

